

## ARRETE DE VOIRIE

Le maire de La Chapelle Saint-Ursin (Cher),

Vu la demande datée du 8 juillet 2025 présentée par monsieur Richard LEMARCHAND de la société CITEOS BOURGES 3 rue Louis BECHEREAU 18000 Bourges, sollicitant l'occupation du domaine public du 28 juillet au 4 novembre 2025 pour des travaux de rénovation des lanternes en Led.

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 : L.2213-1 à L.2213-6.

Considérant qu'il y a lieu de permettre l'exécution des travaux projetés et d'assurer la sécurité publique,

## ARRETE

Article 1 : A l'occasion des travaux cités ci-dessus situés Avenue de la Voie Lactée , route de Bourges (D16) et route de Villeneuve (D16) à La Chapelle Saint-Ursin, les intervenants de la société CITEOS BOURGES empièteront sur la chaussée. Les lieux devront être restitués à l'identique une fois les travaux réalisés.

Article 2 : La signalisation routière réglementaire sera mise en place par les soins du demandeur et la copie du présent arrêté sera affichée sur le lieu de son exécution.

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Article 4 : Cet arrêté sera transmis, pour exécution :

- au Commissaire général, Directeur départemental de la police nationale du Cher,
- au service de la police municipale,
- au demandeur.

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait en Mairie, le 10 juillet 2025

✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 08/07/2025







